AVIS PRÉLIMINAIRE.

En vertu d'un writ d'Seizure du 30 décembre 1853, à moi adressé par deux PAUL O. HABET, Shériff du district de Louisiane, les meubles ayant appartenu à feu Jacques Bonnecaze, consistant en partie en : 1 piano, 1 secrétaire, 1 commode, 1 table ronde, 1 table à jeu, 1 table à ouvrage, 1 table de nuit, 1 lavabo, 1 glace, 1 pendule, 1 lampe, 1 lustre, 1 cheval, 1 voiture, 1 harnais, 1 cabriolet, 1 tilbury, 1 calèche